

# Snes Créteil Info

SNES Créteil Info - [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél. :01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx  
twitter : SNES/FSU CRETEIL@SnesFsuCreteil

## DEBATTRE ET SE MOBILISER, ENCORE ET TOUJOURS !

### édito

L'automne voit arriver chaque année l'examen du budget de l'année à venir. Pour 2022, pas de surprise : le PLFSS\* en régression est loin des attentes. Au moment où tous les soins liés à la Covid (tests, vaccins, hospitalisations...) ont été assumés par la Sécurité sociale (et n'ont pas été gratuits, comme on l'entend encore trop souvent dans les médias), où l'économie a été portée à bout de bras par la mise en place du chômage partiel et l'exemption de nombreuses cotisations, où l'on nous annonce une croissance de 6% pour l'an prochain, le gouvernement présente une fois de plus un PLFSS très en deçà des besoins de la population. Au lieu de nous seriner une fois de plus que le trou de la Sécu est béant, on devrait plutôt remarquer que celle-ci vient de prendre en charge une crise sanitaire jamais vue, démontrant ainsi que notre mandat de remboursement à 100% des soins par la Sécurité sociale est possible et viable, et même nécessaire.

La loi « Grand âge » qui devait être un marqueur de ce quinquennat a été lamentablement abandonnée et les mesures prises dans le budget 2022 sont loin de ce qu'il faudrait pour que les secteurs des EHPAD et de l'aide à domicile soient revalorisés à la hauteur des besoins de notre population vieillissante. La dette a bon dos. Encore faut-il savoir d'où elle vient, à quoi elle sert et dans quelle mesure elle doit être remboursée.

Dans un contexte incertain, de nombreux autres sujets viennent nous interpeller : la comédie de la COP 26, la situation de la pandémie en France, en Europe et dans le monde, le pouvoir d'achat,



attaqué notamment par la hausse de l'énergie et des produits de consommation courante, la paupérisation d'une partie de notre population (10 millions de personnes concernées dont de plus en plus de jeunes), la montée inquiétante, largement médiatisée mais réelle de l'extrême-droite dont les idées, réactionnaires et racistes, sont relayées et diffusées bien au-delà de ses frontières traditionnelles.

Toutes ces préoccupations seront sans nul doute débattues lors des commissions préparatoires et des congrès départementaux de la FSU. Nous vous invitons à y participer nombreux·se·s, à faire entendre la voix des retraité·e·s dans nos instances, nous y avons toute notre place.

Dans les départements les forces s'organisent pour défendre le pouvoir d'achat des retraité·e·s, les services publics, l'accès aux soins pour tous·tes. Ainsi, les organisations syndicales de retraité·e·s, mobilisées avec succès dans les régions le 1<sup>er</sup> octobre, ont décidé d'appeler à **une manifestation nationale à Paris le jeudi 2 décembre.**

*Soyons nombreux·se·s dans le cortège parisien pour faire entendre notre voix.*

*\*Projet de loi de financement de la Sécurité sociale*

*Martine STEMPEL, pour le collectif des retraité·e·s  
SNES-FSU de l'académie de Créteil*

1/ Édito 2/ Calendrier 3, 4, 5/ La dette 6, 7/ Défendre l'hôpital public en Île-de-France 8/ AG des retraité·e·s de Créteil : le plaisir d'être réuni·e·s  
Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire-  
Directrice de Publication Caroline Quiniou - CP 0526S06883 N°13-76

## CALENDRIER

### Congrès de la FSU

#### Manifestation nationale des retraité·e·s à Paris

Jeudi 2 décembre 2021

13h30 : Denfert-Rochereau  
arrivée sur l'esplanade des Invalides.

Le vote s'achève le 25 novembre, n'attendez pas pour le poster !

Nous vous rappelons que les congrès départementaux auront lieu :

**77** : jeudi 13 et vendredi 14 janvier - Lycée Jean Vilar à MEAUX (*attention, une erreur de date s'était glissée dans la dernière circulaire*)

**93** : lundi 13 et mardi 14 décembre - Bourse du Travail à BOBIGNY

**94** : vendredi 14, lundi 17 et mardi 18 janvier - Maison des Syndicats à CRETEIL

N'hésitez pas à participer aux commissions qui sont organisées dans chaque département et/ou à envoyer vos contributions à votre S1 :

77 : Jean-Bernard SHAKI [jb.shaki@orange.fr](mailto:jb.shaki@orange.fr)

93 : Danièle CLAYETTE [daniele.clayette@wanadoo.fr](mailto:daniele.clayette@wanadoo.fr)

94 : Dominique BALDUCCI [dom.balducci@wanadoo.fr](mailto:dom.balducci@wanadoo.fr)

*Vous êtes invité·e·s à participer nombreuses et nombreux aux congrès départementaux !*

Tous les thèmes sont dans le supplément au POUR n° 236.



## LA DETTE

A la suite de l'intervention de Dominique PLIHON\* au stage national de retraités le 4 octobre, faisons le point sur la dette.

**La dette est mise au cœur du débat public par les libéraux·ales qui tentent de l'agiter comme un chiffon rouge pour faire peur et justifier les politiques d'austérité. Selon eux·elles, le poids de la dette publique la rendrait risquée et moins soutenable.**

### **Dette sur PIB, un ratio sacralisé sans fondement**

Le ratio dette/PIB est constamment mis en avant, d'autant plus qu'avec la crise du Covid il est passé de 98% à environ 120%, ce qui permet aux libéraux·ales de continuer à nourrir les peurs à propos de cette dette. Pourtant, cet indicateur repris sans cesse dans les médias est discutable à plusieurs égards.

La dette publique est un stock accumulé depuis 1975 (2 739 milliards d'euros au premier trimestre 2021) au contraire du PIB, produit intérieur brut (environ 2 400 milliards d'euros) qui est un flux annuel. En effet, le PIB est la somme des valeurs ajoutées produites sur un territoire et pour un an. De ce point de vue, il est donc discutable de comparer un stock à un flux. Cela revient à comparer les revenus d'un ménage à son endettement total. De toute évidence ce n'est pas comme cela que les banques étudient la capacité de remboursement d'un ménage puisqu'elles comparent les revenus du ménage à la mensualité du prêt que le ménage devra assumer.



### **D'autre part, il faut bien comprendre que l'État est un agent économique très particulier**

Tout d'abord, il n'a pas d'horizon temporel fini. Il pourra donc toujours emprunter pour se refinancer. Deuxièmement, contrairement aux ménages, l'État est en capacité de décider, au moins en partie, du niveau de ses revenus, et donc de sa capacité de remboursement, via les règles fiscales qu'il met en place.

### **Pas de panique, la France n'est pas en faillite !**

En 2019, les 36 milliards d'euros d'intérêts payés par les administrations publiques représentaient 1,5% du PIB. Si l'on rapporte ce coût au montant des dépenses publiques, ce qui paraît plus pertinent, on peut dire que **moins de 3% des dépenses publiques sont consacrées au paiement des intérêts de la dette**. On est donc loin de l'état de la dette constamment décrié dans les médias...

### **Origine de la dette ?**

On distingue deux causes principales à la hausse de la dette publique : les cadeaux fiscaux depuis 1980 (CICE, ISF, niches fiscales, crédit impôt recherche) qui profitent d'abord aux actionnaires des grands groupes et l'évasion fiscale type Panama ou Pandora papers qui prive les finances publiques de près de 100 milliards d'euros par an.

### **La dette, un fardeau pour les générations futures !**

Un des arguments les plus souvent répétés par les libéraux·ales serait que nous allons laisser une dette publique qui sera un fardeau pour les générations futures.

Tout d'abord, on peut regretter qu'il·elle·s se préoccupent moins des générations futures (et mêmes présentes) lorsqu'il s'agit de parler d'environnement et de crise climatique. Mais même si l'on se doute que l'inquiétude pour les générations futures n'est qu'un prétexte à l'austérité, nous allons voir que c'est un argument qui ne tient pas.

## **Les administrations publiques ont, certes, des dettes, mais aussi un patrimoine**

Comparer ce que possèdent les administrations publiques par rapport à ce qu'elles doivent fait partie de ces indicateurs alternatifs.

Dans le bilan d'une entreprise, il y a des actifs en face de son passif. Il en va de même pour les administrations publiques.

L'État ainsi que les autres administrations publiques (collectivités territoriales et administrations de Sécurité sociale) ont un patrimoine considérable, évalué à 3 668 milliards d'euros en 2018.

Rappelons-nous par exemple le Fonds de réserve pour les retraites qui s'élève à plus de 30 milliards. Il s'agit là d'un élément du patrimoine des administrations publiques. Au-delà de cet exemple, ce patrimoine se matérialise par des bâtiments (1 100 milliards), du foncier (922 milliards), des actions d'entreprises (665 milliards) ou encore des droits de propriété intellectuelle (100 milliards). Cette liste n'est évidemment pas exhaustive mais permet de mieux saisir l'ampleur et la forme que prend le patrimoine des administrations publiques bien moins mis en avant que ses dettes.

**Au bilan, si on compare ce que les administrations publiques possèdent par rapport à ce qu'elles doivent, le solde est largement positif: de 327,7 milliards d'euros pour 2018 soit plus de 4 500 euros de patrimoine net par Français.**

## **La dépense publique doit servir à l'investissement**

Comme souvent, on ne peut se limiter à une approche quantitative pour saisir tous les enjeux autour de cette question. En effet, tous les déficits publics ne se valent pas.

Concernant l'État, si son déficit s'explique par une politique d'investissement massif dans l'éducation, cela va se traduire par une montée en qualification de la population. *In fine* cela peut entraîner une baisse du chômage, une augmentation des salaires et donc à la fois des dépenses en moins pour les finances publiques mais également des recettes publiques supplémentaires. On voit donc que ce déficit s'autofinance en quelque sorte.

De la même façon, si l'État investit dans le transport ferroviaire par exemple, il va faciliter les déplacements, réduire les gaz à effet de serre, limiter la pollution et donc permettre une meilleure santé pour les travailleurs et une productivité accrue qui pourra faire baisser le chômage et augmenter les salaires.

Dans ces deux exemples, on voit bien que le fruit de ces investissements pourra être transmis aux générations futures de manière immatérielle (capital culturel) et matérielle (meilleur réseau ferroviaire). Ainsi chaque génération profite de l'accumulation des connaissances et des investissements des générations précédentes.

Enfin, parler de fardeau pour les générations futures pourrait s'entendre si ces générations futures devaient rembourser la dette, ce qui n'est le cas comme nous allons le voir.

## **Un conflit de classe plutôt que générationnel**

La dette a une maturité, autrement dit une durée de vie moyenne, d'un peu plus de huit ans. Si ça devait être un fardeau, ça le serait donc pour les générations actuelles. Cependant la dette n'est jamais remboursée en tant que telle. Les échéances d'emprunt sont bien honorées et les prêteurs sont remboursés, mais pour cela l'État réemprunte. On dit qu'il fait rouler sa dette.

Les générations futures n'auront pas plus à rembourser la dette que nous aurons à le faire dans les années à venir. De plus, il n'y a pas que les dettes qui seraient transmises aux générations futures, les titres de créance le seraient également. Ceux/elles qui toucheront les remboursements de la dette publique appartiennent aussi aux générations futures.

Il ne s'agit donc en aucun cas d'un conflit générationnel mais bien plus d'un conflit entre les possédants qui touchent des intérêts sur la dette publique et le reste de la population qui subit les coupes dans les dépenses publiques pour rembourser cette dette si on se place dans le cadre d'une politique austéritaire.

## Le rôle de la Banque centrale européenne

En mars 2020, lorsque la pandémie a commencé à toucher fortement l'Europe, les écarts de taux d'intérêts entre États européens ont très fortement augmenté. Ainsi, l'Italie, qui était le premier pays européen touché par la pandémie mais aussi l'un des plus fragiles sur le plan économique, a vu ses taux d'intérêts s'envoler tandis que l'Allemagne continuait d'emprunter à taux négatifs. Face à ce constat et devant l'évidence que les États allaient devoir s'endetter massivement pour contrer les effets de la crise sur l'économie, la BCE a annoncé un nouveau programme massif de rachat d'actifs et notamment de titres de dettes publiques. Cela a immédiatement fait effet sur les taux d'intérêts qui se sont resserrés entre États européens et ont permis à des pays comme l'Allemagne et la France de continuer à s'endetter à taux négatifs, alors même que le besoin de financement était immense.

Concrètement, entre mars 2020 et mars 2021, la BCE a acheté pour plus de 2 000 milliards d'euros d'obligations, publiques et privées. C'est notamment du fait de ces rachats massifs de titres que la BCE, *via* la Banque de France, détient désormais environ 25% de la dette publique française.

**Il est tout à fait possible, en remettant en cause les traités européens, que la BCE finance directement les États pour se passer de ces intermédiaires financiers.**



Francfort - BCE

*\*Chercheur associé à la Chaire Énergie et Prospérité de l'Institut Louis Bachelier, membre du Centre d'Économie de Paris-Nord (CEPN/CNRS), professeur émérite à Paris XIII, membre d'ATTAC.*

## Peut-on alléger l'impact de la dette sans recourir à l'austérité ?

Comme nous l'avons vu, la dette publique n'est pas le mal absolu que d'aucun e's décrivent. Elle est même très utile, voire indispensable, si elle permet de financer des investissements répondant à des besoins d'intérêt général et non pas les cadeaux fiscaux faits à une minorité. Un moyen simple d'alléger le coût de la dette serait de supprimer la rémunération des sommes ainsi collectées, c'est-à-dire de remplacer l'emprunt par l'impôt. C'est pourquoi la FSU avec la CGT et Solidaire Finance propose une réforme fiscale ambitieuse qui privilégie les impôts directs (sur le revenu, le patrimoine, les bénéfices des sociétés) aux impôts indirects (TVA...) et en renforce la progressivité.

Cela devrait bien sûr aller de pair avec une lutte réelle contre l'évasion fiscale.

La BCE pourrait refinancer à taux nul certains investissements d'intérêt général comme ceux qu'implique la transition énergétique par exemple.

Les banques doivent également être obligées de détenir un quota de titres de la dette publique, contrepartie légitime de leur pouvoir de création monétaire. Cela suppose bien sûr qu'un réel contrôle social s'exerce sur la BCE et sur les banques et qu'il permette de vérifier l'utilité des financements ainsi accordés pour la collectivité. Le pôle financier public à créer pourrait notamment y contribuer.

On devrait enfin annuler tout ou partie de la dette considérée comme illégitime.

*Jean-Bernard SHAKI*

## DÉFENDRE L'HÔPITAL PUBLIC EN ÎLE-DE-FRANCE : UNE URGENCE !

Depuis des années le personnel des hôpitaux publics se bat pour remplir ses missions sereinement. La pandémie arrivée fin 2019 n'a fait que mettre en lumière les demandes des personnels : recrutements, salaires...

**En Seine-Saint-Denis**, la surmortalité a mis en évidence les besoins criants de professionnels formés, de matériels performants, ou pas d'ailleurs (gants, surblouses, masques...). En 2020, nos soignant·e·s ont fait face, travaillant dans des conditions éprouvantes, parfois jusqu'à l'épuisement et l'année 2021 n'a pas vu d'amélioration malgré les promesses du ministre de la Santé.

Ainsi, à Aulnay, durant l'été 2021, l'hôpital a déclenché le "plan blanc" (augmentation du nombre de lits en réanimation, déprogrammation d'interventions non urgentes, rappel de personnels en renfort y compris des étudiant·e·s, médecins ou infirmier·ère·s). A Montreuil, ce sont actuellement 38 postes vacants dont 8 au service de réanimation. Et toujours des fermetures de lits encore actuellement sous prétexte de manque de personnels. Les services sont conduits à d'incessantes adaptations qui perturbent la vie professionnelle mais aussi la vie familiale des salarié·e·s.

Qu'attend-on pour recruter, former, payer convenablement les infirmier·ère·s, les sages-femmes, entre autres ? Le « Ségur de la santé » a généré une grosse déception conduisant à des démissions. Les quelques intérimaires qui obtiennent une titularisation (parfois après 10 ans de contrats) ne bénéficient pas toujours d'une reconstitution de carrière.

De plus, en janvier 2023, des praticien·ne·s étranger·ère·s pourtant réquisitionné·e·s durant les pics de la pandémie, sous-payé·e·s, assurant des consultations régulières, ne pourront plus exercer faute de diplômes obtenus en Europe. Il·elle·s seront

conduit·e·s au chômage. Des services seront fermés. Cette pénurie aggravera encore la situation pour nous patient·e·s. Quelle hypocrisie !

Lueur d'espoir ? Des villes du 93 ont passé un accord avec leur hôpital de proximité : envoi de spécialistes assurant une vacation chaque semaine dans les centres de santé évitant au·à la patient·e un rendez-vous à l'hôpital ou un passage aux urgences...

**Dans le Val-de-Marne**, la situation est aussi très tendue : depuis plusieurs années l'AP-HP veut supprimer des services de pointe, c'est le cas de la chirurgie cardiaque à Henri Mondor annoncée le 22 janvier 2021.

Autre exemple au sein du service d'hépatologie pédiatrique du Centre hospitalier universitaire Bicêtre (Val-de-Marne) : début novembre, le Collectif Inter-Hôpitaux tirait le signal d'alarme face à une situation préoccupante dans ce secteur où *"des enfants en situation d'urgence ne peuvent plus être pris en charge par les services compétents"*.

D'une manière générale sur toute l'Île-de-France, cette politique est à l'œuvre. C'est ce qu'a dénoncé le syndicat CGT de l'AP-HP lors d'une conférence de presse le 4 novembre en indiquant que des documents officiels de l'AP-HP affichent « 3 566 au compteur pour le nombre de lits fermés en 2021 soit 18% des lits, contre 1 694 lits en 2019 ». Il pointe aussi le nombre impressionnant de postes vacants. Le même jour, dans une tribune du Monde, les chef·fe·s de service des unités neurovasculaires de Paris dénoncent le manque de personnels toutes catégories confondues et la fermeture d'un tiers des lits des unités neurovasculaires (UNV) de Paris. « *Il ne fait pas bon avoir un AVC sur Paris en ce moment* », déclare Pierre Amarenco, chef du service de neurologie de l'hôpital Bichat, un des signataires.

**On le voit, la mobilisation unitaire des professionnel·le·s et des usager·ère·s s'impose.**

C'est pourquoi la coordination de vigilance du CHU Henri Mondor prépare son mois d'action qui se tiendra du 8 novembre au 8 décembre 2021 et qui se conclura le 9 décembre par un grand débat public précédé par la projection d'un film à la Maison des syndicats de Créteil.

**Le 2 décembre** sera aussi l'occasion de revendiquer pour la santé et l'accès aux soins pour tous et toutes sur tout le territoire. C'est une urgence !



*Danièle CLAYETTE et Dominique BALDUCCI*

## **À Jossigny aussi, les urgences sont saturées !**

Le lundi 18 octobre, Gilberte, 96 ans, grand-mère d'Alexandre, a été admise aux urgences du Grand hôpital de l'Est francilien, GHEF, à Jossigny (77) pour un épisode de décompensation cardiaque et une baisse de la saturation de son sang en oxygène.

« Elle souffre d'insuffisance respiratoire chronique et a été transportée depuis l'Ehpad de Fontenelle à Chanteloup-en-Brie », raconte son petit-fils Alexandre qui est son tuteur légal depuis le décès de sa mère il y a neuf ans. Prévenu par le personnel de l'Ehpad, ce dernier tente alors de joindre par téléphone les admissions des urgences pour prendre des nouvelles de sa grand-mère. Sans succès.

« Ayant été ambulancier durant douze ans, je sais que dans le rush le personnel n'a pas toujours le temps de répondre. »

« Le mercredi, après une vingtaine de coups de fil, j'ai enfin pu apprendre qu'elle avait été transférée à la clinique Saint-Faron, à Mareuil-lès-Meaux. Mais, au moment d'y partir, j'ai eu un doute. Par téléphone, le cadre de santé m'a confirmé que le dossier de ma grand-mère avait été clos après une erreur d'étiquetage indiquant à tort qu'elle avait été transférée à Saint-Faron avant qu'elle soit retrouvée en zone de transit. Il lui avait aussi trouvé un lit en médecine. »

En attendant, la vieille dame aura passé 30 heures en zone de transit !

Pour Alexandre, ces incidents sont révélateurs de la saturation des urgences sur le site du GHEF à Marne-la-Vallée. « Il y a une vraie déshumanisation et un abattage aux urgences, victimes de la croissance démographique du nord du département. Cet établissement était mon hôpital de secteur lorsque j'étais ambulancier il y a six ans et il commençait déjà à être saturé. »

*JBS, d'après un article du Parisien*

**N'oubliez pas de renouveler votre adhésion si ce n'est déjà fait, si possible avant le 15 décembre pour faciliter le travail de notre trésorière.**

**Merci !**

## AG DES RETRAITÉ·E·S DE CRÉTEIL : LE PLAISIR D'ÊTRE RÉUNI·E·S !

Un peu plus de 30 syndiqué·e·s retraité·e·s de Créteil ont participé à l'Assemblée générale le 15 novembre dans les locaux du SNES national.

L'ordre du jour était copieux :

➤ D'abord, **Martine Stemper s'est réjouie** qu'enfin une AG ait lieu en présentiel, regrettant que la pandémie n'ait pas pu permettre une activité syndicale satisfaisante même si des efforts ont été faits pour rester en lien avec les syndiqué·e·s (lettres de confinement, réunions en visioconférence...). Elle a évoqué le climat très lourd au niveau international et national : l'Afghanistan, le Brésil, le sort intolérable des migrant·e·s à la frontière de la Pologne et de la Biélorussie, une COP 26 très décevante, mais aussi l'atmosphère délétère de début de campagne des présidentielles avec une montée de l'extrême droite et un Président qui poursuit sa politique de destruction des droits des salarié·e·s (réforme de l'assurance chômage, des retraites à venir). Les retraité·e·s ne sont pas mieux traité·e·s : baisse du pouvoir d'achat, abandon de la loi Grand âge alors qu'il y a urgence à traiter la question de l'autonomie.

➤ **Nous avons invité notre secrétaire académique, Caroline Quiniou.** Elle nous a alerté·e·s sur les difficultés à être enseignant·e aujourd'hui suite à la crise sanitaire toujours d'actualité mais surtout à cause de la politique de Blanquer : destruction de l'Éducation nationale avec la réforme du Bac, le recours systématique au local et au néo-management, l'auto-évaluation des établissements et le plan local d'évaluation des élèves (PLE) qui mettent les enseignant·e·s et leur métier en danger, tout en s'inquiétant de la qualité de la formation des élèves.

➤ **Nous avons demandé à Monique Daune** de nous présenter le projet de loi de la Sécurité sociale, discuté et voté actuellement au Parlement et qui conditionnera la politique en matière de santé et de protection sociale après deux ans de pandémie. Elle constate qu'au bout du compte le gouvernement fera supporter à la Sécurité sociale la dette Covid et instrumentalise ainsi son déficit. Elle a abordé aussi la question de la Protection sociale complémentaire qui est une nouvelle étape dans la destruction de la Sécurité sociale et qui remet en cause le 100% Sécu que défendent le Snes et la FSU. Elle a fait état d'un rapport du Haut conseil de l'Assurance maladie qui propose quatre scénarios pour l'avenir de la Sécurité sociale... Un sujet dont devront s'emparer les salarié·e·s s'il·elle·s veulent voir leurs intérêts pris en compte.

**Un débat riche et intéressant** s'est déroulé, se focalisant sur les attaques contre le métier d'enseignant·e, l'Éducation nationale et la nécessaire défense de la Sécurité sociale.

L'AG s'est terminée **sur une note plus positive** puisqu'à nouveau la section retraité·e·s du SNES-Créteil est en mesure de proposer un programme de sorties pour l'année scolaire. **Jean-Claude Charles** nous l'a présenté. Vous le retrouverez dans les circulaires à venir et nous vous invitons à y participer nombreux·se·s.

*Dominique BALDUCCI*